

ires et légales

Ouest-France Sarthe
Jeudi 3 avril 2025

Avis administratifs

Commune de SAINT-PAVACE
**Révision allégée n°1
du Plan local d'urbanisme
de Saint-Pavace**

AVIS

Par délibération n° 2025/009 en date du 25 mars 2025 le conseil municipal de Saint-Pavace a prescrit la révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme, en a fixé les objectifs et a défini les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie de Saint-Pavace pendant un mois où elle est tenue à la disposition du public.

Vie des sociétés

EURL AREALIZ

Société à responsabilité limitée
Au capital social de 500 euros
Siège social : 10, résidence Le Castel
72450 MONTFORT-LE-GESNOIS
RCS Le Mans 913 286 555

AVIS DE MODIFICATION DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2025, l'associé de l'EURL Arealiz a décidé de modifier le siège social de la société :
Ancienne adresse du siège : 10, résidence Le Castel, 72450 Montfort-le-Gesnois.
Nouvelle adresse du siège : 162, rue du Payré, 81440 Poiroux.
L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.
Mention sera faite au Registre du commerce de Le Mans et de La Roche-sur-Yon.

2 3 / 04 / 2025

JUDICIAI

Vous êtes un professionnel (co) déposez, gérez et suivez vos de l'Ouest, ou pour tout autre www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - e-mail : annonces.legales@mec

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément à l'article 12, les annonces légales portées en ligne dans une base de données nu

Avis administratifs

Commune de SAINT-PAVACE
**Révision allégée n°1
du Plan local d'urbanisme
de Saint-Pavace**

AVIS

Par délibération n° 2025/009 en date du 25 mars 2025 le conseil municipal de Saint-Pavace a prescrit la révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme, en a fixé les objectifs et a défini les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie de Saint-Pavace pendant un mois où elle est tenue à la disposition du public.